

Dès la rentrée 2005

LA RÉFORME L M D

• LMD = Licence - Master - Doctorat

bac+3
180 ECTS

bac+5
300 ECTS

bac+8
480 ECTS

• LMD = un découpage de formations par *semestre*
+ acquisition d'*ECTS* (European Credit Transfert System)

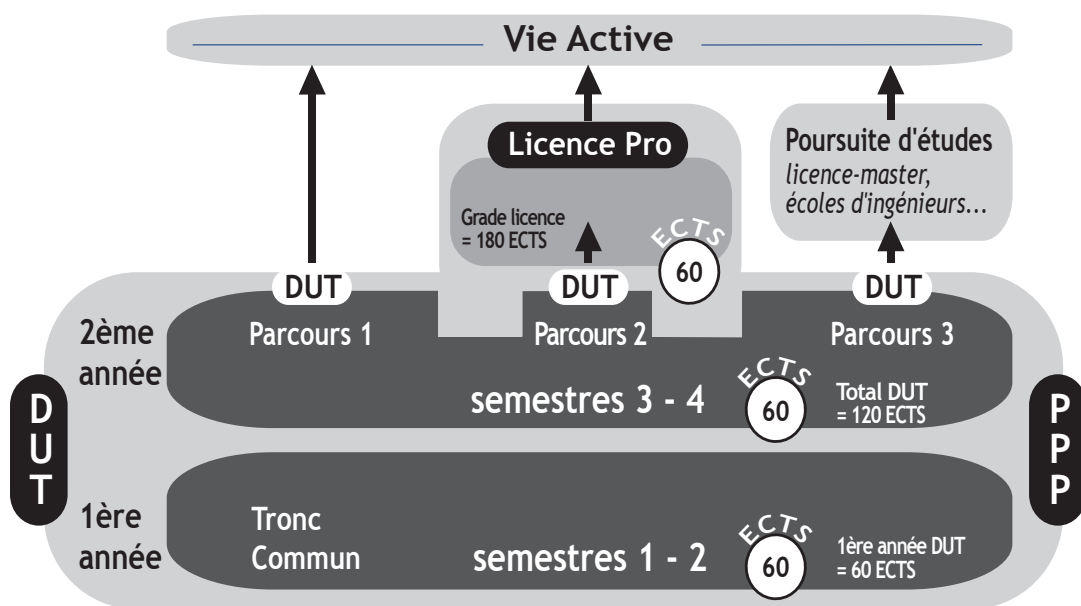
1 SEMESTRE = 30 ECTS

Crédits capitalisables et transférables en France et dans l'Union Européenne

OBJECTIFS

- favoriser la *mobilité* des étudiants en *France et en Europe*
- favoriser les *comparaisons et les équivalences européennes* de diplômes
- accroître la *lisibilité* des diplômes sur le *marché européen du travail*
- favoriser une *orientation progressive* des étudiants en fonction de leurs *objectifs*

L'IUT dans le LMD



LE DUT DEMEURE ET ÉVOLUE !

>> le DUT conserve son caractère professionnel

>> le DUT évolue pour prendre en compte la diversité des parcours post-DUT, la semestrialisation et les crédits *ECTS* (European Credit Transfert System)

>> les IUT renforcent l'accompagnement de l'étudiant dans le choix d'une orientation et d'un métier au travers d'un *Projet Personnel et Professionnel (PPP)*.